



Monoxyde de carbone : Rappel des bons réflexes de prévention

Le week-end dernier, près de 80 personnes ont été reçues aux Centres Hospitaliers de Lannemezan, Tarbes et Bagnères-de-Bigorre suite à une intoxication au monoxyde de carbone, survenue dans une église. L'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées et la Préfecture des Hautes-Pyrénées rappellent les bons réflexes de prévention pour éviter ce type d'intoxication.

Les symptômes qui doivent alerter

Chaque hiver, le monoxyde de carbone (Co) est responsable d'une trentaine de décès en France. Invisible, inodore et non irritant, le Co est un gaz très difficile à détecter.

Le monoxyde de carbone se diffuse très vite dans l'environnement et peut être mortel en moins d'une heure. Maux de têtes, nausées, vomissements, sont les symptômes qui doivent alerter. Si ces symptômes sont observés chez plusieurs personnes dans une même pièce ou qu'ils disparaissent hors de cette pièce, cela peut être une intoxication au monoxyde de carbone. Dans ce cas, il est nécessaire d'aérer, d'évacuer le lieu et d'appeler les urgences en composant soit le 18 (sapeurs pompiers) soit le 15 (SAMU), le 114 (Secours personnes sourdes et malentendantes par sms/fax) ou le 112 (numéro d'urgence depuis un portable).

Les principales sources d'intoxication au monoxyde de carbone

Le monoxyde de carbone résulte d'une mauvaise combustion au sein d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au gaz, au bois, au charbon, à l'essence, au fuel ou encore à l'éthanol. Les appareils de chauffage à combustion et de production d'eau chaude mal entretenus ou mal installés sont les principales sources d'intoxication au CO, en particulier s'ils sont associés à des conduits d'évacuation mal entretenus et installés dans des locaux insuffisamment aérés. La présence et la bonne installation des ventilations sont, en effet, tout aussi indispensables que la maintenance des appareils de chauffage. On observe également une augmentation importante des épisodes d'intoxication au CO liés à une utilisation inadaptée de groupe électrogène, notamment lors d'événements climatiques majeurs entraînant une coupure prolongée en alimentation électrique.

Les lieux de culte et plus largement les établissements recevant du public doivent faire l'objet d'une attention particulière. En 2015, les intoxications collectives au Co dans les lieux de culte ont concerné 238 personnes et occasionné 25 hospitalisations. [→ **Pour en savoir plus à ce sujet consultez sur le site de l'INPES la fiche : [Comment prévenir les intoxications au Co dans les lieux de culte ?](#)**]

**Agence Régionale de Santé
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées**
26-28 Parc Club du Millénaire - 1025 rue Henri Becquerel
CS 30001 - 34067 Montpellier cedex 2
standard : 04 67 07 20 07

www.ars.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.sante.fr

Contacts presse ARS :
Vincent DROCHON - 04 67 07 20 57 / 06 31 55 11 77
vincent.drochon@ars.sante.fr
Sébastien PAGEAU - 04 67 07 20 14 (Montpellier)
sebastien.pageau@ars.sante.fr
Anne CIANFARANI - 05 34 30 25 39 (Toulouse)
anne.cianfarani@ars.sante.fr

Les bons gestes pour limiter les risques

Particuliers, élus, organisateur d'évènement, les intoxications au Co concernent tout le monde, les bons réflexes de prévention aussi :

- Avant l'hiver, faire intervenir un professionnel qualifié pour contrôler les installations de chauffage (appareil et conduits d'évacuation),
- Veiller à une bonne ventilation du logement
- Utiliser de façon appropriée les appareils à combustion :
- Ne pas faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu
- Ne pas utiliser pour se chauffer des appareils non prévus pour cet usage : barbecues, braseros, cuisinière...
- Ne jamais placer les groupes électrogènes dans un lieu fermé mais impérativement à l'extérieur des bâtiments.

Pour en savoir plus sur la prévention des intoxications au monoxyde de carbone :

Le site de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé

Cliquez ici → <http://www.inpes.sante.fr/accessible/monoxyde-carbone/index.asp>
www.inpes.sante.fr/10000/themes/accidents/monoxyde-carbone
www.prevention-maison.fr

Le site de l'Institut national de veille sanitaire

Cliquez ici → <http://www.invs.sante.fr/Dossiers-thematiques/Environnement-et-sante/Intoxications-au-monoxyde-de-carbone>

Le site de l'Agence régionale de santé

Cliquez ici → www.ars.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.sante.fr

**Agence Régionale de Santé
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées**
26-28 Parc Club du Millénaire - 1025 rue Henri Becquerel
CS 30001 - 34067 Montpellier cedex 2
standard : 04 67 07 20 07

www.ars.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.sante.fr

Contacts presse ARS :

Vincent DROCHON - 04 67 07 20 57 / 06 31 55 11 77
vincent.drochon@ars.sante.fr
Sébastien PAGEAU - 04 67 07 20 14 (Montpellier)
sebastien.pageau@ars.sante.fr
Anne CIANFARANI - 05 34 30 25 39 (Toulouse)
anne.cianfarani@ars.sante.fr